



**Sainte-Brigide-
d'Iberville**

Des gens de coeur et de terre

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville

Avis public est donné de ce qui suit :

Le Conseil municipal statuera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 1^{er} mai 2023 à compter de 20 h, sur la demande de dérogation mineure suivante :

DER-2023-04-025
1, rue des Frênes

Désignation de l'immeuble :

L'immeuble est situé au 1, rue des Frênes (lot 4 981 560) dans la zone résidentielle Ra-10, selon le plan de zonage de la Municipalité.

Nature et effets :

- Permettre une entrée charretière de 11 mètres pour l'habitation bifamiliale.

Le règlement de zonage prévoit que la largeur maximale d'une entrée charretière est de 7 mètres pour un usage résidentiel.

Donné à Sainte-Brigide-d'Iberville ce 12^e jour du mois de avril 2023.

Christianne Pouliot
Directrice générale et greffière-trésorière